

**AIDE AUX VICTIMES DES MINES**

La Convention reconnaît clairement la nécessité de fournir de l'aide pour les soins, la réhabilitation et la réintégration économique des victimes de mines.

- CICR** Soutien permanent des établissements de soins qui traitent les patients blessés par les mines.  
 Maintien d'une série de colloques sur la chirurgie de guerre afin de former des chirurgiens au traitement chirurgical des blessures provoquées par les mines.  
 Réalisation d'une étude sur les besoins psychologiques et socio-économiques des victimes des mines.  
 Organisation d'une rencontre des principaux organismes fournissant de l'aide aux victimes sur place concernant les techniques et la coopération internationales.  
 Élaboration plus poussée de programmes de sensibilisation aux mines dans les pays touchés; tenue d'une conférence internationale sur la sensibilisation aux mines (Sarajevo, février 1998).
- CIMT** Campagnes nationales visant à favoriser la proclamation d'une journée internationale des victimes de mines.
- Danemark** Soutien permanent pour le traitement et la réhabilitation des victimes d'explosions de mines.
- LSN** Mise sur pied, en 1998, de services de soutien aux survivants des mines en créant des réseaux locaux dans 12 pays minés, en préparant une conférence internationale de formation à l'intention des organismes ou personnes associés au réseau des survivants des mines terrestres (Landmine Survivors Network) et en mettant en service sur l'Internet une base de données concernant l'aide aux victimes. LSN travaillera aussi en étroite collaboration avec les gouvernements donateurs, l'industrie privée et les ONG internationales afin de recueillir 3 milliards de dollars américains pour divers types d'aide aux survivants pendant dix ans.
- Norvège** *Stratégie norvégienne de soutien aux victimes des mines.* À l'appui du programme global d'aide aux victimes des mines du CICR, la Norvège contribuera 20 millions de dollars américains sur cinq ans.
- Saint-Siège** Contribution de 100 000 dollars américains au CICR pour l'aide aux victimes.
- Union européenne** Contribution pouvant s'élever à 8 millions d'écus au CICR pour l'aide aux victimes des mines.

**COORDINATION ET ÉVALUATION DES PROGRÈS**

Il existe un vaste consensus sur la nécessité de coordonner de manière efficace les efforts internationaux que déploient les États, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales ainsi que sur la nécessité de demeurer transparents en surveillant les progrès accomplis.

- Autriche** Colloque européen sur la mise en œuvre des obligations du Traité relatives aux mines terrestres antipersonnel au sein des Forces armées. (Été 1998 à Vienne)
- Canada** Tenue d'une rencontre de haut niveau en mars 1998 afin de discuter de la meilleure façon dont la communauté internationale pourrait gérer les programmes de déminage humanitaire et d'aide aux victimes et efforts en vue de